

Les divisions navales sont commandées par des officiers de la Réserve et chargées de l'instruction élémentaire et de l'instruction spécialisée des officiers et hommes de la Marine royale du Canada. L'instruction en mer des recrues de la Réserve se fait pendant l'été au Centre d'instruction des Grands lacs, à Hamilton.

**Corps Royal canadien des cadets de marine.**—Ce corps, placé sous le patronage de la Ligue navale du Canada et administré par la Marine royale du Canada, comprenait 160 unités autorisées en 1959. Ces unités sont groupées en sept zones de corps de cadets, et dirigées par 16 officiers de la Marine, qui relèvent du commandant des divisions navales. L'instruction est donnée par les officiers du Corps royal canadien des cadets de marine. En 1959, deux établissements d'instruction du Corps des cadets,—l'*Acadia* sur la côte est et le *Quadra* sur la côte ouest,—reçoivent un total de 3,300 officiers et cadets pour des périodes d'instruction de deux semaines. En outre, les cadets de marine ont suivi des cours de huit semaines à ces deux établissements. L'instruction en mer a été donnée aux cadets durant toute l'année à bord de navires de diverses classes de la Marine royale du Canada. A la fin de l'année 1959, l'effectif du Corps s'établissait à 1,130 officiers de cadets et à 9,960 cadets de marine.

### Sous-section 2.—L'Armée canadienne

**Organisation.**—Le Quartier général de l'Armée, à Ottawa, comprend trois divisions distinctes. La Division de l'état-major général s'occupe de l'efficacité au combat de l'Armée, la Division de l'adjutant général s'intéresse à tous les problèmes touchant le soldat en tant qu'individu et la Division du quartier-maître général voit aux approvisionnements. L'officier supérieur du Quartier général de l'Armée est le chef de l'état-major général qui, par l'entremise des chefs des trois divisions, dirige tous les secteurs de l'activité de l'Armée canadienne. Pour ce qui est du commandement et du contrôle, le Canada est divisé en régions et en secteurs qui ont chacun leur propre quartier général comprenant les trois mêmes divisions que le Quartier général de l'Armée. Voici où sont situés ces quartiers généraux:

<u>Région militaire</u>	<u>Quartier général</u>	<u>Secteur et quartier général</u>
Région militaire de l'Ouest.....	Edmonton (Alb.).....	1 <sup>o</sup> Secteur de la Colombie-Britannique, Vancouver (C.-B.) 2 <sup>o</sup> Secteur de l'Alberta, Edmonton (Alb.) 3 <sup>o</sup> Secteur de la Saskatchewan, Regina (Sask.) 4 <sup>o</sup> Secteur du Manitoba, Winnipeg (Man.)
Région militaire du Centre.....	Oakville (Ont.).....	5 <sup>o</sup> Secteur de l'ouest de l'Ontario, London (Ont.) 6 <sup>o</sup> Secteur du centre de l'Ontario, Oakville (Ont.) 7 <sup>o</sup> Secteur de l'est de l'Ontario, Kingston (Ont.)
Région militaire du Québec.....	Montréal (P.Q.).....	8 <sup>o</sup> Secteur de l'est du Québec, Québec (P.Q.)
Région militaire de l'Est.....	Halifax (N.-É.).....	9 <sup>o</sup> Secteur du Nouveau-Brunswick, Fredericton (N.-B.) 10 <sup>o</sup> Secteur de Terre-Neuve, St-Jean (T.-N.)